

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 A 20H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Marion GAIN - - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX - Isabelle GILLES

Procurations : Jean-Marc DURY à Hubert FENEON – Valérie AUPECLE à Marion GAIN

Absents : Paul Sage - Vincent FENEON

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 12 octobre 2018

Date affichage : 15 octobre 2018

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 septembre 2018, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Intervention de Jeanne HADORN et Delphine DUCERF, respectivement trésorière et présidente de l'association de la cantine scolaire du RPI.

Jeanne HADORN rappelle l'objectif de l'association qui est le développement de l'approvisionnement en produits locaux et bio, et qu'aujourd'hui ce but est atteint à 37,5%.

La trésorière donne également le bilan comptable de l'exercice passé qui est légèrement déficitaire car il intègre le coût des départs des 2 employés.

Enfin les 2 représentantes indiquent que l'association va devoir remplacer des matériels coûteux : combi-réfrigéré, four vapeur, lave-vaisselle dont le coût total est estimé à 9 000 € environ. Elles sollicitent l'aide de la commune de St Julien, et précisent que la commune de Lugny-les-Charolles et la Communauté de Communes du Grand Charolais seront également sollicitées. Le conseil donne son accord de principe pour aider au financement de ces investissements, en fonctions des aides qui seront allouées et en fonction des moyens de la commune.

Délibérations :

1/ Loyers et charges de l'infirmier et du médecin :

Patrice MAILY quitte la salle de conseil municipal pour cette 1^{ère} délibération.

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le site médical est terminé et que l'infirmier, Hervé GIRAUD, et le médecin, Patrice MAILY, loueront à la commune leur cabinet de soins respectifs à compter du 1^{er} novembre 2018.

Il convient de fixer les loyers des 2 cabinets de soins. Les locataires sont indépendants et autonomes au niveau de la gestion et du paiement des charges d'électricité et d'eau.

Le loyer mensuel du cabinet de soin de l'infirmier sera de 250 euros avec un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer, soit 250 €, qui sera payé à l'entrée dans les lieux.

Le loyer mensuel du cabinet de soin du médecin sera de 150 euros et un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera payé à l'entrée dans les lieux soit la somme de 150 euros.

Le maire est autorisé à signer le bail professionnel avec chacun des locataires, ainsi que l'état des lieux.

12 Voix pour.

22/ Aménagement et sécurisation du centre du bourg : acceptation du fonds de concours de la communauté de communes Le Grand Charolais :

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par la délibération du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) au bénéfice des communes de moins de 2 000 habitants.

A ce titre, la commune de Saint Julien de Civry a présenté son projet d'Aménagement et sécurisation du centre du bourg dans le but d'y obtenir un fonds de concours.

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le montant des fonds de concours 2018 alloués aux communes et a attribué la somme de **9 170 €** à la commune de Saint Julien de Civry pour son projet : Aménagement et sécurisation du centre du bourg

13 Voix pour.

3/ Création emploi non permanent pour la surveillance de la garderie du Plan Mercredi :

Le maire rappelle la mise en place du Plan Mercredi en partenariat avec le centre de loisirs de Colombier en Brionnais. Il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent pour la surveillance des enfants à la garderie tous les mercredis de 7h30 à 9h00 et de 12h20 à 13h00. Cette surveillance est assurée par Marie-Laure REBE. Les heures sont annualisées à savoir 1.67 h / 35^{ème} sur 10 mois.

13 Voix pour.

4/ Modification des heures de l'accompagnatrice dans le bus scolaire communal :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles revient à la semaine de 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé).

Il est nécessaire de revoir l'emploi affecté à la surveillance et l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire communal.

L'emploi initial de 11 h / 35^{ème} est supprimé. Un poste de 10.45 h / 35^{ème} est créé et annualisé. Le maire est autorisé à signer l'avenant.

13 Voix pour.

5/ Modification des heures du chauffeur de bus scolaire communal :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RPI Saint Julien de Civry-Lugny les Charolles revient à la semaine de 4 jours d'école (le mercredi matin étant supprimé). Les activités périscolaires sont supprimées. Le plan mercredi est mis en place (activités au centre de loisirs de Colombier en Brionnais).

Il est nécessaire de revoir l'emploi affecté au chauffeur dans le bus scolaire communal.

L'emploi initial de 17.28 h / 35^{ème} est supprimé. Un poste de 12.82 h / 35^{ème} est créé et annualisé. Le maire est autorisé à signer l'arrêté et la fiche de poste.

13 Voix pour.

6/ Fonds de Solidarité Logement :

Le FSL offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien au logement. Le Conseil Municipal vote pour une participation financière de 173.25 euros pour l'année 2018 (soit 35 centimes par habitant X 495 habitants).

13 Voix pour.

7/ Décision modificative n° 1 : ligne budgétaire de la médiagora :

Les encaissements de recettes 2017 pour la Médiagora ont été de 1 271 euros (891 € d'adhésions + 380 € de location mobilier). Ces encaissements permettront à la Médiagora d'investir dans des livres ou des dépenses de matériel.

13 Voix pour.

8/ Décision modificative n° 2 : ligne budgétaire de caution locataire :

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été délibéré pour que la caution de 800 euros de Monsieur Teitgen, ancien locataire du bar-restaurant soit récupérée par la commune en atténuation de la non-valeur prononcée.

Il convient de budgéter dans l'article dépôt et cautionnement 800 euros.

13 Voix pour.

9/ Chèque encaissement subvention Groupama pour remplacement des extincteurs :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 4 octobre 2018 un chèque de GROUPAMA.

Ce chèque de 282 euros correspond à une subvention de 50 % de la dépense des extincteurs remplacés (564 euros mandatés le 11/09/2018).

13 voix pour.

Questions diverses :

1/ Participation financière au bus communal scolaire : demande d'une famille :

Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal qu'une famille de Saint Julien de Civry a inscrit ses enfants pour le ramassage scolaire communal de l'année scolaire 2018.2019. Finalement, la famille ne mettra pas les enfants au bus, ou très occasionnellement, et elle demande dans ce cas si elle peut bénéficier d'un tarif à la carte. Après discussion, le conseil pense que cette solution serait trop lourde à gérer. Il décide que la participation financière ne sera pas demandée à cette famille tant que les enfants n'utilisent pas le bus. Et il étudiera à nouveau la demande en fonction de l'utilisation ultérieure du transport.

2/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-octobre 2018 :

L'état des loyers à la mi-octobre est présenté au conseil municipal.

3/ Site médical : point sur la fin du chantier :

La réception des travaux a eu lieu le vendredi 5 octobre.

4/ Accessibilité mairie : point sur la fin des travaux :

La palissade vers la porte arrière de la mairie a été posée par Thierry. Il reste à poser des capots sur la palissade vers la maison Simon et la plantation des arbustes.

5/ Numérotation des habitations de dénomination des rues : création de commissions de travail :

Les membres du conseil municipal constituent des groupes de travail pour préparer la dénomination des rues par hameaux.

La population sera sollicitée pour participer aux commissions qui se répartiront les hameaux du village pour définir les appellations des routes et chemins de notre commune.

6/ Fleurs de Toussaint :

10 chrysanthèmes ont été commandés pour honorer la mémoire des soldats. Le coût total est de 90 euros.

7/ Cérémonie du 11 novembre :

Les enfants de l'école seront sollicités pour participer à la cérémonie du 11 Novembre, qui se déroulera à 11 heures le Dimanche au monument aux morts. Le verre du souvenir sera offert à l'issue de la cérémonie.

8/ Décorations du bourg pour les fêtes de fin d'année 2018 : date à fixer, sapins à commander et pose des illuminations :

Les sapins seront commandés à Sapins de Bois Guillaume à Ronno (69) pour un montant total de 297 €.

La mise en place des décorations se fera le samedi 08 décembre à 9h30. Les habitants sont les bienvenus.

Rendez-vous à la mairie à 9h30 pour le café.

Les illuminations seront posées avant le 8 décembre

9/ Vœux du maire :

La cérémonie aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 20 heures à la salle paroissiale. Les nouveaux habitants et les bébés de l'année 2018 seront présentés. Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres la 2^{ème} quinzaine de décembre.

10/ Bulletin municipal :

Un courrier est envoyé à partir de fin octobre à chaque association où il est demandé de faire parvenir leur compte rendu annuel rapidement, si possible avant le 15 décembre 2018.

Un devis sera demandé aux différentes imprimeries.

10/ Compte rendu de la réunion à Charolles avec l'inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Charolles :

Patrice MAILLY s'est rendu à la réunion et présente les principaux points.

11 / Compte rendu de la réunion d'échanges entre les élus et Madame GERONIMI, sous-préfète :

Paul SAGE s'est rendu à la réunion ce mardi 16 octobre. Le compte rendu est présenté par le maire Didier ROUX.

12/ Blason de la Bourgogne-Franche-Comté :

Le 21 septembre dernier, la mairie a reçu le nouveau blason porteur de l'identité de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté.

La présidente de la Région souhaite que ce blason soit déployé dans la mairie.

13/ Information sur le courrier envoyé pour le plan d'urgence face à la sécheresse :

Didier ROUX donne lecture du courrier envoyé à Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète de Charolles pour évoquer les grandes difficultés de nos agriculteurs face à la sécheresse.

14/ 10 ans de la bibliothèque :

Samedi 27 octobre, différentes animations sont organisées pour fêter l'évènement :

- 11h37 : apéritif concert : Jack BON (guitare et chant) et Luc BLACKSTONE (basse et chant) : Gratuit avec libre participation
- 16h22 : goûter et poésie : un échange poétique sur le thème de l'Anniversaire : Gratuit
- 18h34 : contes par Bénédicte Camus : sagesse et facéties, 13 contes de Nasreddin, d'ici et d'ailleurs suivi du verre de l'amitié : Gratuit avec libre participation.

15 / Garderie périscolaire : avancée du dossier Groupama suite aux fissures sur les murs :

Des photos ont été transmises à notre compagnie d'assurance. Paul SAGE a été en contact avec l'expert ce jeudi 18 octobre.

16/ Compte rendu de la conférence territoriale animée par André ACCARY :

Jean-Marie JOBARD résume les grands points de cette réunion à laquelle il a assisté: 23 millions d'€ ont été investis par le département sur les projets des communes entre 2015-2018.

17/ Compte-rendu de la réunion du syndicat intercommunal des eaux du brionnais

André TREMEAUD présente les différents points de cette réunion à laquelle il a assisté. Le prix de l'eau n'augmentera pas en 2019 ; la consommation d'eau n'a globalement pas augmenté ; Le renouvellement des conduites n'évolue que très lentement par manque de moyens, il est envisagé qu'une partie de la DETR puisse servir à financer ces travaux.

Questions diverses :

1/ 2^{ème} naissance 2018 : Antoine TEYSSIER le 28 septembre 2018

2/ Stationnement devant le site de la médiagora/boulangerie : Des conseillers font remarquer que certains clients se garent mal devant le site, empêchant l'accès aux handicapés et gênant le croisement dans la rue et le passage tout autour de l'église. Le conseil rappelle que le parking sur le côté du site doit être privilégié. Un mot d'information sera affiché sur le site.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Jeudi 15 novembre 2018 à 20h30